



CDD continuant pendant les vacances scolaires

Par **estelle64**, le **15/12/2010 à 22:00**

Bonjour,

Je travaille en tant qu'éducatrice dans un établissement scolaire privé. Je travaille 42H par semaine en remplacement de quelqu'un parti en formation.

On m'a proposé de signer un contrat de 140 heures à durée déterminée allant du 08/12/2010 au 13/01/2011. Cependant il y a une période de vacances scolaires du 18/12/2010 au 03/01/2011, période au cours de laquelle je ne travaille pas dans l'établissement.

Je leur ai demandé de réaliser 2 contrats, un pour la période avant et un pour après les vacances. Ils refusent sous prétexte que cela représente trop de "paperasses à faire" (double contrat, double attestation assedic, double certificat de travail)

Pour ma part, je voudrais savoir s'il est normal de réaliser ce type de contrat.

Je suis inquiète car étant inscrite en tant que demandeur d'emploi, j'ai peur d'être lésée au niveau de mes indemnités journalières.

Merci d'avance de votre réponse.

Estelle

Par **P.M.**, le **15/12/2010 à 22:27**

Bonjour,

Cela pourrait aller plus loin, c'est que si l'employeur n'a pas mentionné cette période de congés, il est normalement obligé de vous la rémunérer...

L'employeur doit faire une demande de chômage partiel et Pôle Emploi doit vous indemniser en complément s'il vous reste des droits...

Je vous propose ces dossiers :

- [Chômage partiel : indemnisation en cas de congés non payés](#)
- [Chômage partiel : aide pour congés non-payés de Pôle emploi - Assedic](#)